

MAIRIE DE CARLENCAS ET LEVAS

2 Bis, Chemin des Causses
34600 CARLENCAS ET LEVAS

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le



ID : 034-213400534-20250924-2025_09_24_001-DE

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

1 // APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/06/2025

Voté à l'unanimité

2 // CONVENTION AVEC ENEDIS HERAULT ENERGIES

Cette convention va porter sur la création et la mise en œuvre d'un parcours de fresques d'Art Urbain sur 2 transformateurs D'ENEDIS situés sur la Route des Conquêtes et près du cimetière. Voté à l'unanimité

3 // VOIRIE

Afin de sécuriser au maximum le village, notamment au niveau des voiries départementales et communales, la commune a décidé de mettre en place plusieurs éléments pour atteindre notre objectif.

- 1) Création stop au niveau de : Le Mas, Rue du Cabanis avec intersection route départementale et puit Place St Martin.
- 2) Route des Conquêtes installation voie piétonne départ abri bus jusqu'à Le Mas avec 2 passages piétons
- 3) Départementale « route de la fontaine » Cheminement piétons pour accéder au parking de la fontaine, ainsi que le busage du fossé existant. Les piétons auront ainsi la possibilité de déambuler en toute quiétude sur ce passage protégé
- 4) Interdiction aux tracteurs de circuler au cœur du village (Chemin des Causses) avec la possibilité de désigner un autre passage sur le plateau.
- 5) Prendre un arrêté pour la route de Levas pour les camions de plus de 10m.
- 6) Installer des feux de circulation sur la route des Conquêtes et sur le Chemin des Causses afin de ralentir la vitesse (feu toujours rouge qui passera au vert seulement si la voiture roule doucement, à voir avec entente du département).
- 7) Cette année, la commune n'a pas souhaité demander des subventions au département au vu des difficultés financières qu'il rencontre. Mais nous allons bénéficier d'une subvention nommée « amende de police », qui est accordée aux communes pour mettre en sécurité leur territoire. Cette amende de police nous permettra de suppléer aux travaux entrepris.

4 // RESSOURCES HUMAINES

Suite à l'arrêté de stagiairisation mis en place à compter du 1^{er} Janvier 2025, et sachant que toutes les étapes du processus de titularisation ont été validées, l'agent technique sera titularisé au 1^{er} Janvier 2026.

Les horaires de travail de l'agent technique seront dorénavant de 8h30 à 16h00 (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec une pause de 30 minutes à prendre entre 11h30 et 13h. Cette modification ayant pour origine une demande officielle de l'agent technique.

Afin que cet agent puisse réaliser certaines tâches qui lui sont demandées, nous souhaitons que ce dernier accède à diverses formations, afin de le conforter dans son travail.

5 // EAU ET ASSAINISSEMENT

Les compteurs connectés sont commandés et devraient être changés dès réception. Nous espérons, d'ici la fin de l'année. Même si cette opération a un coût, pour la commune, la pénurie de l'eau nous fait de plus en plus prendre conscience qu'il est important de minimiser les fuites sur compteurs ou autres...

C'est pourquoi, nous vous rappelons qu'il est important de nettoyer et de bien protéger correctement les niches, afin de faciliter la pose de ces nouveaux compteurs.

Nous vous rappelons que si faute d'entretien, et si par malheur votre nouveau compteur (gratuit pour les administrés) devait défaillir, le changement de ce dernier serait à la charge du propriétaire ou du locataire.

6 // FINANCES

Cette année encore nous n'augmenterons aucunes taxes. Les seules en progression sont les taxes de l'Etat que nous ne pouvons contrôler.

Demande de subventions sur Fond de Concours » Patrimoine et Environnement » à la Communauté des Communes Grand Orb pour un montant de 40 000€ H.T.

1) Suite au permis que la DDTM nous a autorisé, la Ste Makkour a démarré les travaux sur l'extension du local technique pour la somme de

29 100€ H.T : 2 CCGOrb = 14 550€ H.T Voté à l'unanimité

2) Aménagement et création parking en epis sur la route de la Fontaine.

12 16€ H.T : 2 CCGOrb = 6 308€ H.T Voté à l'unanimité

3) Aménagement sur la future aire de jeux Route de la Fontaine ;

5 932€ H.T : 2 CCGOrb = 2 966€ H.T Voté à l'unanimité

4) Délibération pour la pompe de la station de pompage d'un montant de

26 351€ H.T --- 19 000€ H.T (subvention du département) == 7 351 reste à charge pour la commune.

7// BATIMENTS COMMUNAUX

Le DU (Document Unique) nous impose d'être en conformité avec la réglementation demandée auprès de nos agents. Nous avons agrandi le local technique existant pour installer toutes les commodités nécessaire à l'agent (Douche, wc, lavabo, bureau, lave-linge, coin repas).

Ancienne mairie,

Nous allons créer en ce lieu une maison des associations qui pourra accueillir diverses associations et ainsi qu'un club de lecture ou de jeux. Une association s'est déjà positionnée (lutte contre le cancer et recherche personnes disparues). Il est évident, que des travaux doivent être entrepris pour remettre en conformité ce lieu.

Voté à l'unanimité.

Maison Romiguier

Suite à l'humidité qui persiste au rez-de-chaussée, ayant sur place les maçons, nous allons réhabiliter ce lieu, pour le mettre à disposition d'une éventuelle location.

Voté à l'unanimité.

8// TERRAINS COMMUNAUX

Un nouveau terrain de jeux sera mis à disposition pour les enfants et les adultes près du parking de la Fontaine avec table Ping Pong, cage à foot et basket, où les enfants pourrons évolués à loisir. Il sera demandé à chacun d'entre eux de respecter le site.

Pour rappel : un cheminement sera installé afin de faciliter l'accès à cet endroit de détente.

La Mairie a pris contact avec le nouvel agent de l'ONF.

Nous devons délibérer pour l'aménagement du bois Mougno. Nous allons nous concerter pour soumettre à l'ONF les parcelles concernées qui entreront dans le régime de L'ONF. Voté à l'unanimité

Nous avons été démarchés par une Sté Environnementale où la commune pourrait envisager d'implanter des ombrières sur la base de jeux nouvellement créer sur la route de la Fontaine, financer en totalité par la Banque des Territoires.

Cette ombrière autonome, pourrait être utile pour l'ombre, la lumière, la protection des enfants ou adultes et en plus permettrait d'être utilisable en toute circonstance.

9// CIMETIERE

Nous arrivons presque à la date butoir pour les reconnaissances de tombes ou caveaux. Nous vous invitons donc à prendre contact avec la mairie si vous souhaitez faire valoir vos droits sur une sépulture.

10 // QUESTIONS DIVERSES

Suite courriers ou messages :

DEPOTS ILLICITES : Nous avons reçu un courrier d'administrés, suite à des dépôts illicites à l'Issard Rouge.

L'agent technique a réinstaller pour la 3^{ème} fois une chaîne.

ANCIENNE ECOLE : Pour l'instant rien n'a été prévue par le fait qu'il n'y a pas d'issue de secours.

ARBRES : Il est prévu qu'une implantation de haies sera effective début janvier, une convention a déjà été passée avec l'entreprise PAYSARBRES de Lodève.

OMBRIERES : Une réunion publique sera sollicitée pour recevoir l'avis de chacun pour l'installation d'ombrières sur le parc de jeux de la Route de la Fontaine.

AMICALE : Pour tous renseignements, la Mairie préconise de se renseigner auprès du nouveau bureau.

LITHIUM : Pour avoir assisté personnellement à 2 réunions, rien n'est encore acté. Nous sommes très mal informés sur ce sujet. Une autre réunion devrait avoir lieu courant octobre avec la Préfecture. A suivre.

MAIRIE DE CARLENCAS ET LEVAS

2 Bis, Chemin des Causses
34600 CARLENCAS ET LEVAS


Secrétaire
de
Session


Sylvie TOLUAFE
Maire